

Le niveau de vie des 10 % de ménages aux plus hauts revenus serait plus élevé de 31 % sans les impôts.

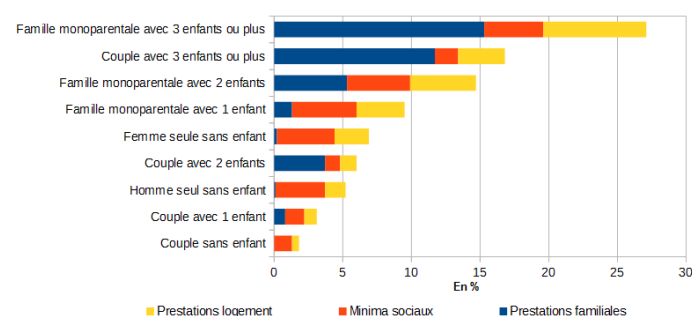
Des transferts sociaux liés à la structure des ménages

En Corse, le poids des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages est légèrement supérieur à la moyenne de province (5,8 % contre 5,5 %). Néanmoins, leur structure est relativement atypique.

En particulier, la part des prestations familiales est la plus faible des régions. Ces allocations (allocations familiales, de rentrée scolaire....) comptent uniquement pour 1,7 % du revenu (2,0 % en France de province). L'île comprend en effet peu de familles nombreuses : 4,1 % contre 7,3 % en province. Pour autant, le poids des prestations familiales est non négligeable pour ces familles : elles représentent 11,7 % du revenu chez les couples avec 3 enfants ou plus, comme en province, et 15,3 % chez les familles monoparentales avec 3 enfants ou plus (21,8 % en province) (figure 3).

3 Les prestations sociales sont très importantes pour les familles nombreuses

Contribution des prestations sociales dans le revenu disponible selon le type de ménage en Corse en 2014



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

En revanche, la part des minima sociaux est la plus élevée dans la région, avec 2,5 % contre 1,7 % en province. Ces allocations (allocation aux adultes handicapés, RSA, minimum vieillesse...) pèsent davantage dans le revenu des personnes seules, notamment les femmes. Elles sont également importantes pour les familles monoparentales avec 4,5 % du revenu disponible en moyenne.

Enfin, la part des prestations logement dans le revenu disponible des ménages insulaires est proche de la moyenne de province : 1,6 %.

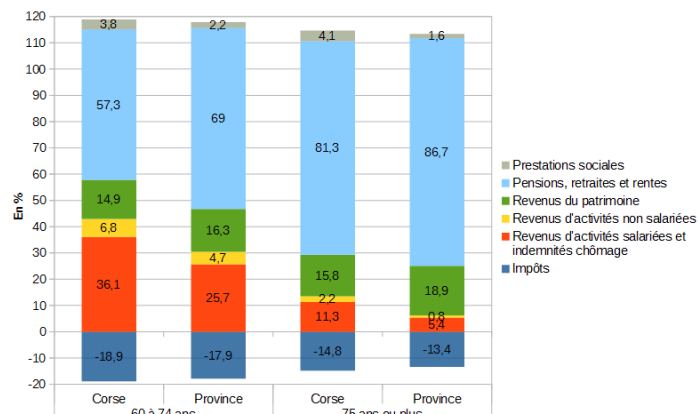
Un rôle prononcé des retraites et pensions

Au-delà des prestations sociales, les revenus de remplacement (retraites, pensions et allocations chômage) contribuent aussi au revenu des ménages. Dans la région, la part des retraites et pensions dans le revenu disponible est plus élevée qu'en province (31,3 % contre 29,8 %), en lien avec la pyramide des âges de la population : 27,8 % des habitants de l'île ont plus de 60 ans, soit le 2^e taux après l'Occitanie. Ainsi, chez les ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 et 74 ans, la moitié du revenu disponible est lié aux retraites et pensions et cette proportion atteint 80 % quand le référent fiscal a 75 ans ou plus (figure 4). C'est toutefois moins

qu'en France de province : - 12 points pour les 60-74 ans et - 5 points pour les 75 ans ou plus. Sur l'île, la part des revenus d'activités reste en effet importante, notamment chez les 60-74 ans où elle est très au-dessus de la moyenne de province (44,9 % contre 30,4 %). Le poids des minima sociaux dans le revenu disponible des plus âgés est également supérieur dans la région (+ 2 points). En effet, les bénéficiaires du minimum vieillesse sont proportionnellement plus nombreux qu'en province (10,8 % des 65 ans ou plus contre 3,3 %).

4 Les retraites et pensions pèsent moins dans le revenu des personnes âgées qu'en province

Structure du revenu disponible des personnes de 60 ans ou plus par tranche d'âge en 2014



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

Le rôle des retraites et pensions est essentiel dans près du tiers des communes de Corse où elles représentent plus de 50 % du revenu disponible des ménages. Ces communes sont en majorité situées hors de l'influence des aires urbaines. ■

Source

Les statistiques sont issues de l'exploitation du Fichier localisé social et fiscal (**Filosofi**) de 2014. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la DGFiP et des données sur les prestations sociales de la Cnaf, Cnav et CCMSA.

Le **champ** couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires, ce qui exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...) et dont le revenu fiscal est positif ou nul, soit 122 411 ménages en Corse (270 104 personnes).

Définitions

Revenu disponible : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, les revenus de remplacement (retraites et pensions, indemnités de chômage), les revenus du patrimoine et les prestations sociales reçues, auxquels sont soustraits les prélèvements obligatoires : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG et la CRDS.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le 1^{er} adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC et les enfants pour 0,3 UC.

Taux de pauvreté : part des personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil pauvreté, soit 1 018 € par mois en 2014.

Insee Corse
Résidence du Cardo
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :
Olivier Léna

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

ISSN : 2268-1493

@Insee 2017

Pour en savoir plus :

- "Transferts sociaux versés aux ménages : des effets différenciés selon les territoires", Insee Focus n°97, novembre 2017

